



PROJET EDUCATIF ENFANCE JEUNESSE 2019/2020

La Maison des Jeunes et de la Culture :

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association loi 1901, d'éducation populaire, à but non lucratif, agréée par l'Etat pour accueillir les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans. Elle peut permettre la réalisation de toutes activités ou tout projet d'enfants, de jeunes et d'adultes respectant ses statuts.

« Cette association participe à l'animation socioculturelle de Chamonix Mont-Blanc et de sa vallée. Elle offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.

Elle accueille les partenaires associatifs locaux notamment en vue d'échanges d'idées et pour la réalisation de projets communs.

A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses (espace jeunesse, salles de jeux, de cours, de réunions, de spectacles, de sports, centres de séjours, restaurant...) avec le concours d'animateurs, permanents ou non, des activités récréatives et éducatives variées : physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques, sociales ...

« La MJC est ouverte à tous. Elle est laïque, c'est à dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession. » (*extrait des statuts de l'association*)

Tolérance, dignité, respect de soi-même et des autres, justice, refus des inégalités, démocratie par la concertation, la participation aux décisions et aux responsabilités, initiative et liberté, solidarité, comptent parmi les valeurs que le réseau des MJC cultive et qu'il tient à propager.

Le projet de la MJC doit s'appuyer sur les fondements de l'éducation populaire, demeurer intergénérationnel, faciliter le mixage des cultures et être une école d'apprentissage à la citoyenneté.

Missions de la MJC :

La MJC a signé un contrat d'objectifs avec la commune de Chamonix pour ses actions envers l'enfance et la jeunesse. Elle est mandatée par la municipalité pour ses actions enfance, jeunesse, formation, sensibilisation, citoyenneté, prévention.

Petite enfance (3/5 ans) :

Les activités proposées pour cette tranche d'âge s'attacheront à prendre en compte :

- l'appréhension et la maîtrise de l'expression comme mode de communication
- le développement de la confiance en soi ainsi que l'intégration dans la vie socio-économique et culturelle.

On privilégiera le jeu au travers duquel l'enfant expérimente son corps, développe son imagination et acquiert progressivement son autonomie dans un cadre affectif et social approprié.

La MJC développera donc des activités en ateliers éducatifs (manuels, corporels, loisirs) et en accueils de loisirs (ACM) décentralisées sur le territoire des communes à des dates et horaires à définir d'un commun accord avec les services autorisés de la ville de Chamonix et / ou des autres municipalités.

Enfance (6/11 ans) :

La MJC développera, avec pour objectif l'intégration sociale, la prévention (accompagnement scolaire, incivilité...) et l'apprentissage à la vie de groupe, des ateliers éducatifs (musique, danse, arts plastiques, accueil de compagnie...) à adapter en fonction de la diversité des publics, de leur attente et de la périodicité de leur participation dans le cadre d'activités périscolaires ou d'accueil de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis pendant la période scolaire. Compte tenu de l'étendue géographique de la commune toutes ces actions pourront être menées de manière décentralisée.

Jeunesse (12/17 ans) :

Avec les mêmes objectifs d'intégration sociale et de prévention, des activités spécifiques seront mises en place pour cette tranche d'âge hebdomadairement (mercredi et samedi). Les activités proposées, en période de vacances scolaires seront essentiellement axées sur des actions thématiques ou des camps.

Par ailleurs, des actions d'apprentissage de la citoyenneté, d'accueil et d'écoute devront répondre aux attentes spécifiques des jeunes en des lieux de rencontres et horaires adaptés aux rythmes de leurs loisirs.

« Toutes ces actions permettront le développement de la capacité d'autonomie et de responsabilisation des jeunes dans la mise en œuvre des projets. Elles devront surtout répondre aux motivations des jeunes tout en maintenant les exigences éducatives de la MJC ». *(extrait du contrat d'objectifs)*

La MJC a pour ambition de rendre les enfants plus autonomes, les plus jeunes plus responsables et les adultes plus citoyens.

Action pédagogique en Accueils de Loisirs et espaces jeunes :

L'accueil de Loisirs et les espaces jeunes sont des lieux éducatifs spécifiques, différents des autres lieux : famille, école, clubs et associations diverses.

Les efforts pédagogiques vont vers l'épanouissement progressif de l'enfant, du jeune. Lui faire prendre conscience que des domaines trop souvent réservés lui sont accessibles, lui faire découvrir qu'il est capable lui aussi d'agir et de réussir sont la condition de la levée de nombreuses barrières. En retour, sa participation profite à tous. Il contribue à l'enrichissement de tous.

Les Centres, complémentaires aux autres temps de la vie, sont un moment privilégié, une occasion exceptionnelle où les enfants et les jeunes, ensemble, se construisent des motivations, des compréhensions et des attitudes sur fond de valeurs, de progrès, de justice, de dignité, de démocratie et de solidarité.

En affirmant leur volonté d'appréhender et de maîtriser leur avenir, ils se préparent à leur vie d'adulte, de travailleur et de citoyen.

Nous considérons que l'accueil de Loisirs, les espaces jeunes permettent une large investigation d'activité à condition que chaque individu, constituant à part entière du groupe, soit en accord avec les orientations à suivre et surtout que chacun ait pris part aux décisions qui déterminent ces orientations.

Les enfants et les jeunes doivent prendre une part active à leurs vacances car ne nous leurrions pas tous ne choisissent pas de venir en Accueil de Loisirs.

Les propositions que l'on fait aux enfants, aux jeunes doivent produire l'éveil d'intérêts suffisamment forts pour que des projets puissent être élaborés par les enfants et jeunes eux-mêmes.

Notre action doit être plus profonde, nous devons inciter, conseiller, accompagner, faire en sorte que, amener à ... ce que l'enfant, le jeune se prenne en charge, s'autonomise, se sociabilise.

L'enfant, le jeune doit pouvoir solliciter l'adulte en cas de besoin.

Motivé, soutenu, l'individu progresse, réussit. Il peut se projeter dans l'avenir, formuler un projet, le défendre et le faire partager.

Chaque individu est capable de se prendre en charge, en fonction de son développement physique et psychologique, pourvu qu'il se sente en confiance et sécurisé par le milieu d'accueil.

L'adhésion à l'association

Dans une association on n'achète pas une carte, on adhère. C'est à dire que l'on fait le choix en toute liberté d'être membre de l'association et d'en respecter les règles.

Fréquemment, les jeunes et ou adultes ont le sentiment- dès lors qu'ils achètent la carte- qu'ils ont des droits. Et là, il faut rappeler que les adhérents ont certes des droits mais aussi des obligations.

Rôle de l'animateur en MJC :

L'animateur est un éducateur à part entière. Cependant, son rôle doit être complémentaire à celui des autres éducateurs (famille, école, club...) et surtout ne jamais tenter de remplacer un manque en ce sens.

L'animateur travaille au sein d'un réseau local (jeunes, partenaires, famille...) dont il se doit d'être en permanence à l'écoute. Il doit satisfaire à la demande des enfants, des jeunes dans les limites des choix et orientations de la structure. L'animateur doit savoir accueillir et mettre à l'aise l'enfant, le jeune afin qu'il se sente en confiance. Enfin, il doit soutenir les initiatives émanant de son public.

Il représente l'association dans laquelle il travaille, il est l'image de la structure. Il doit être en accord avec les valeurs et principes, la politique et les orientations de celle-ci. Il doit avoir un discours institutionnel cohérent. Il est garant de l'institution.

Il doit faire attention à son attitude et à sa façon d'être afin d'être reconnu comme animateur.

L'animateur a un rôle de médiation et d'information au sein de l'association. Il doit connaître la Maison (sa politique, son histoire...) et ses différentes activités proposées. L'animateur doit permettre la mise en place d'activités nouvelles pour favoriser l'accès à l'autonomie et l'ouverture d'esprit des publics.

L'animateur doit rendre compte à sa structure de son travail avec son public et les partenaires mais aussi de l'avancée de ses travaux (projets, ateliers...) et des orientations souhaitées.

Il doit appliquer les orientations politiques du conseil d'administration en les adaptant aux publics et aux réalités du terrain.

Le charisme d'un animateur, la convivialité de l'accueil, la position géographique du lieu, les activités proposées... sont autant de conditions qui favorisent ou non la participation active des enfants et jeunes au sein d'un équipement.

La garantie du succès réside dans un travail minutieux d'accompagnement de projets d'enfants et de jeunes qui, au fil des années, donneront leur couleur à la MJC, et assureront le fondement d'une reconnaissance de celle-ci par de nombreux publics. Cette reconnaissance pourrait même se transmettre aux plus petits, à condition que demeure ouverte la capacité des animateurs eux mêmes à rester partie prenante des aventures de jeunes qui poussent, génération après génération, au changement. D'autant plus que ce qui a fonctionné avec une génération peut ne pas séduire la suivante et être délaissé.

Il faut que l'animateur ait une exigence et un savoir-faire en matière de méthodologie de projet. Or, la méthodologie de projet demande une réflexion importante autour de la relation de l'individu au groupe, de sa responsabilité, de sa contribution, du sens du service ; en somme, de toutes les limites et les contingences qu'impose notre environnement complexe. Cela demande un professionnel de haut niveau.

Concrètement, l'animateur est celui qui joue le rôle de chef d'orchestre entre les groupes d'individus qui fréquentent des activités très différentes dans la MJC. L'animateur a un rôle de médiation important. S'il permet à chacun de s'approprier un espace et qu'il est garant de cette relation à l'espace, les rencontres entre les groupes se passeront bien. Mais cette fonction demande une énergie très importante.

Plus il y aura de sincérité dans votre approche, plus il y aura de rigueur, plus le public d'enfant et de jeunes sera fidélisé. Car les enfants et les jeunes ont besoin de cadres, même s'ils ont aussi besoin de « s'éclater » à côté. Donc, leurs attentes, c'est de disposer d'endroits où ils peuvent être libres, mais où dans le même temps tout est bien cadré, où les règles du jeu sont bien claires.

Une pédagogie sans démagogie où existent des règles de vie affirmées. Ces règles convenues, négociées et acceptées sont source de sécurité, de valorisation, de respect et d'autonomie.

Les demandes des enfants et jeunes seront souvent exprimées par des envies de loisirs (salle de répétition, salle pour faire des boums, sortie cinéma...) alors que les besoins ou les attentes implicites se trouveront ailleurs (besoin d'attention, souci de comprendre le monde, envie de dépassement...)

L'engagement de la MJC sur la saison 2019-2020 :

Cette nouvelle saison, la MJC souhaite s'investir plus particulièrement sur des axes de travail principaux qui guideront les projets annuels ou ponctuels à venir :

- **Environnement et développement durable** : Privilégier le tri sélectif et inciter au respect de l'environnement sous la forme d'ateliers éducatifs ludiques, accessibles et adaptés aux âges des enfants des accueils de loisirs de la MJC et sur toutes les autres structures d'animations annuelles ou ponctuelles de la MJC. Développer des actions de sensibilisation, à long terme, en impliquant les enfants. Placer l'écologie au cœur de tout projet.
- **Lutte contre les discriminations** : Dans le cadre de différentes actions et projets, l'ensemble des secteurs de la MJC travaillera au vivre ensemble et mettra en place des actions de lutte et de sensibilisation avec les différents publics, tout au long de l'année. (Projet « remballe ta haine ») Nous souhaitons par cet engagement mêler les générations, les traditions, les cultures et origines différentes des publics, susciter les débats pour essayer de mieux comprendre le monde qui nous entoure tout en combattant toutes formes de préjugés...

- **Le lien social** : favoriser les rencontres, les actions et projets citoyens et laïques, les animations populaires de proximité sur l'ensemble de la vallée avec comme principal objectif la mixité sociale et l'implication des habitants. Les Accueils collectifs de mineurs restent un lieu de mixité sociale. C'est en s'appuyant sur cette chance, que des projets seront travaillés avec les enfants.
- **Les activités d'expression** : favoriser l'ouverture, la découverte autour de supports précis comme la vidéo, la photo, le théâtre, la danse, la musique..
- **La sensibilisation, l'information, la prévention** : par l'intermédiaire des animateurs du secteur jeunesse, du secteur enfance, dans le cadre de spectacles ou projets culturels proposés dans le cadre de la programmation de notre salle de spectacle « La Coupole », la MJC s'engage à travailler au plus près des populations sur des questions de santé, prévention des risques et lutte contre les discriminations. Elle interviendra également dans les établissements scolaires de la Ville de Chamonix pour intervenir en partenariat avec les acteurs concernés autour de ces questions essentielles.
- **Développement des pratiques culturelles** : grâce à sa salle de spectacle 'la Coupole' la MJC pourra, développer, accompagner, offrir aux adhérents différents supports culturels et créer de l'émulation autour de la programmation socioculturelle annuelle et de l'enseignement musical 'musiques actuelles'. Réfléchir à la construction de stages et master class tout au long de l'année, pour un enrichissement technique et culturel.
Travail de médiation culturelle tout au long de l'année auprès des différents publics dans et hors les murs. Les pratiques amateurs locales seront accompagnées par la MJC grâce à des locaux de répétition, des résidences ainsi que l'accueil de ces groupes au cours de soirées et/ou premières parties.
- **Développer les camps ou les séjours accessoires aux accueils de loisirs** : Dans le cadre de nos animations, favoriser au cours des accueils collectifs de mineurs « enfance-jeunesse », des projets jeunes ou adultes le départ en séjours et/ou séjours accessoires et cela durant toute l'année. Ces outils restent des éléments prépondérants au lien, à la rencontre, à la découverte, à l'autonomie... Ainsi, au cours des périodes de vacances, des mini camps et camps seront organisés dans le cadre des accueils de loisirs, notamment sur la période estivale, sous la forme de séjours accessoires.
- **Des séjours jeunes** seront organisés hors accueils de loisirs et bénéficieront d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse géré par La communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-blanc. 3 séjours seront organisés également en partenariat avec la R.A.S.L des Houches.
- **Développer le lien adhérents – association** : organisation de temps de rencontres entre adhérents, techniciens, animateurs, administrateurs. Mise en place de projets favorisant l'implication des habitants : Mise en place d'une journée 'portes ouvertes', réunions pédagogiques, création de commission de bénévoles...

Ces différents axes seront inclus, le plus souvent possible dans les projets et actions des animateurs tout au long de l'année. Ils pourront prendre des formes aussi variées que riches.

Enfin, la MJC s'investira à créer du lien inter-enfants et inter-jeunes mais également intergénérationnel à travers ses différentes actions et projets.

Action jeunesse sur la saison 2019-2020 :

L'action jeunesse de cette nouvelle saison devra continuer à favoriser le travail sur des projets à plus ou moins long terme en investissant pleinement les jeunes.

Les temps d'accueil devront servir à une action éducative effective permettant aux jeunes de se réaliser en soumettant ou en mettant en place des projets ou actions avec le soutien des animateurs.

L'action jeunesse est étendue pour des publics allant de 12 à 29 ans. En dehors de cette tranche d'âge, on parlera d'action spécifique « enfance » pour les moins de 12 ans fréquentant les structures d'accueil.

L'action jeunesse de la MJC, implantée sur le quartier des Pèlerins, à Chamonix est avant tout, un lieu de rencontres, d'échanges et de partage ouvert à tous.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser et maintenir le lien et la mixité sociale.
- Agir en complémentarité et en partenariat avec les différents acteurs locaux.
- Lutter contre les représentations.
- Développer des animations culturelles, de découvertes et de rencontres accessibles à tous.

Organisation des Accueils Collectifs de mineurs Enfance-Jeunesse (3-15 ans) été 2020 sous l'appellation « CAP LOISIRS » :

Objectifs Educatifs Généraux

- *L'autonomie de l'enfant*
- *Responsabilisation*
- *Vivre en collectivité*
- *Respecter et se respecter*
- *Epanouissement*
- *Imaginer et créer*

Devant l'étendue géographique de la commune de Chamonix, les accueils de Loisirs estivaux de la MJC sont regroupés sous l'appellation 'Cap Loisirs' et sont répartis sur six sites.

Fonctionnement

Un directeur diplômé ou en formation par centre, dirigera l'équipe pédagogique sur chacun des sites. **Chaque directeur ou équipe de direction sera pleinement gestionnaire et responsable de son site, de ses équipes et de ses choix pédagogiques, en lien avec le projet éducatif de la MJC** ; Un coordinateur CAP LOISIRS, Thomas CHARTIER, est chargé de garantir le lien pédagogique avec l'ensemble des directeurs-directrices des centres tout en accompagnant les différentes équipes dans la logistique quotidienne, dans le suivi ainsi que dans la prise de décisions, contrôle et autres besoins.

Des rencontres inter-directeurs seront organisées chaque semaine.

Jennifer RANNOU, coordinatrice pédagogiques des secteurs de la MJC sera également présente pour superviser le fonctionnement des centres et pour se faire relai en cas de besoin.

- Argentière :

Nous accueillerons jusqu'à 16 enfants (petite section de maternelle à la grande section de maternelle, encadrés par une base de 2 animateurs dont la directrice.

- les Planards :

Nous accueillerons 30 enfants (CE2 à CM2), encadrés par une base de trois animateurs et d'une directrice.

- Les P'tits boutch's « Ecole maternelle J.Balmat : (accueil multisite avec balmat)

Nous accueillerons 24 enfants (petite section), encadrés par une base de trois animateurs dont une animatrice référente sur les deux mois, sous la responsabilité de Camille CRISTY-DEPLAND qui sera la directrice multi-site.

- La Gare des Glaciers :
(Club Ados)

Nous accueillerons 16 enfants (6^{ème} à la 3^{ème}), encadrés par un directeur-animateur.

- Ecole Jacques Balmat :

Nous accueillerons 51 enfants (moyenne section à CE1) encadrés d'une directrice, d'une équipe d'animation composée d'animateurs diplômés ou en formation.

Accueil d'enfants porteurs d'handicap :

La MJC intègre sur ses centres les enfants porteurs d'handicap.

L'objectif est de faciliter la socialisation de ces enfants, de lutter contre l'exclusion et de leur permettre de s'épanouir, de profiter au maximum des activités proposées.

Cela concerne tous les enfants porteurs d'handicap, résidents ou en vacances à Chamonix.

Les enfants concernés intégreront la structure de la MJC et seront encadrés par des auxiliaires d'intégration ou des animateurs B.A.F.A. Ils participeront à la vie

quotidienne de l'accueil de Loisirs et aux activités proposées avec les autres enfants en fonction de leur âge et de leur niveau d'autonomie.

Sécurité :

Sur ce sujet, la MJC de Chamonix sera intransigeante. Toutes les activités et les différents moments de vie devront être effectués et réfléchis dans le respect des personnes et des biens et de la législation en vigueur.

Sexualité :

Ce qui attrait à la sexualité ne sera jamais évité, ni contourné, ni provoqué. La sexualité est constitutive de la personnalité de chaque individu et de sa construction.

Tabac, Alcool, Toxique :

Le tabac et l'alcool, parfois la toxicomanie doivent conduire à une action préventive, éducative aussi permanente que vigilante.

Les comportements de violence vis à vis des autres comme vis à vis de l'organisme, ne peuvent être tolérés; mais jamais la réponse à apporter ne peut être répressive, sauf cas de force majeure.

Rappelons que le tabac et l'alcool sont illicites pour les mineurs.

La consommation de tabac par les adultes, animateurs est tolérée, mais hors des locaux, des temps de travail et en adéquation avec la loi en vigueur. Un fonctionnement sera défini avec la directrice et ou le directeur du centre.

Séjours accessoires en accueil collectif de mineurs :

La MJC souhaite développer ces supports d'animation afin d'enrichir les programmes pédagogiques des centres et permettre aux enfants un panel d'animations plus complet.

Tous les enfants (sauf les moins de 6 ans) des Accueils collectifs de mineurs de la MJC auront la possibilité de participer à des nuitées à des mini camps déclarés dans le cadre des séjours accessoires aux accueils collectifs de mineurs.

Ils feront l'objet d'une déclaration auprès de la D.D.C.S 74 et seront construits en adéquation avec la législation en vigueur.

Chaque séjour accessoire sera décliné dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique, détaillé autour des objectifs pédagogiques, spécifiques au fonctionnement et de la thématique du séjour.

Plusieurs séjours accessoires pour l'été 2020 sont proposés cet été. (Voir plaquette Cap loisirs 2020) www.mjchamonix.org

D'autres mini-camps ou nuitées pourront être programmés durant l'été en fonction des projets. Ils feront l'objet d'une déclaration en séjour accessoire et seront mentionnés dans les projets pédagogiques.

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie COVID 19, et en partenariat avec l'Etat, deux séjours adolescents bénéficieront du label « colos apprenantes » et de soutien financier important pour faciliter le départ en vacances des enfants ou des jeunes en vacances, selon un cahier des charges bien précis. Un conventionnement est effectif avec l'Etat (D.D.C.S74)

A noter que les animateurs socioculturels du secteur jeunesse de la MJC animeront en partenariat avec le service de prévention spécialisée du territoire, l'association En passant par la montagne des animations de proximité « vie sociale et vie locale » tous les mercredis sur le lieu dit : Les Pèlerins. Ces animations seront gratuites.

Evaluation :

Afin de respecter nos objectifs et par conséquent ceux des accueils de Loisirs, un système d'évaluation sera mis en place. Des critères ont été travaillés pour les accueils en fonction des projets pédagogiques, de l'âge des enfants accueillis.

Un système d'évaluation sera mis en place à la semaine avec les enfants, les jeunes, faisant ressortir leurs souhaits et désirs envers le centre et les équipes pédagogiques.

A mi-séjour, une évaluation intermédiaire avec les équipes pédagogiques sera mise en place afin de visualiser la situation du centre quant à ses objectifs de départ.

Ces évaluations auront pour but de faire ressortir les éventuels problèmes ou gênes ainsi que les désirs et souhaits de chacun envers le déroulement du centre et les modifications éventuelles à apporter.

Une fiche évaluation sera remise aux familles. Ces retours sont importants pour développer le lien structure - enfant – famille et pour échanger sur les avis.